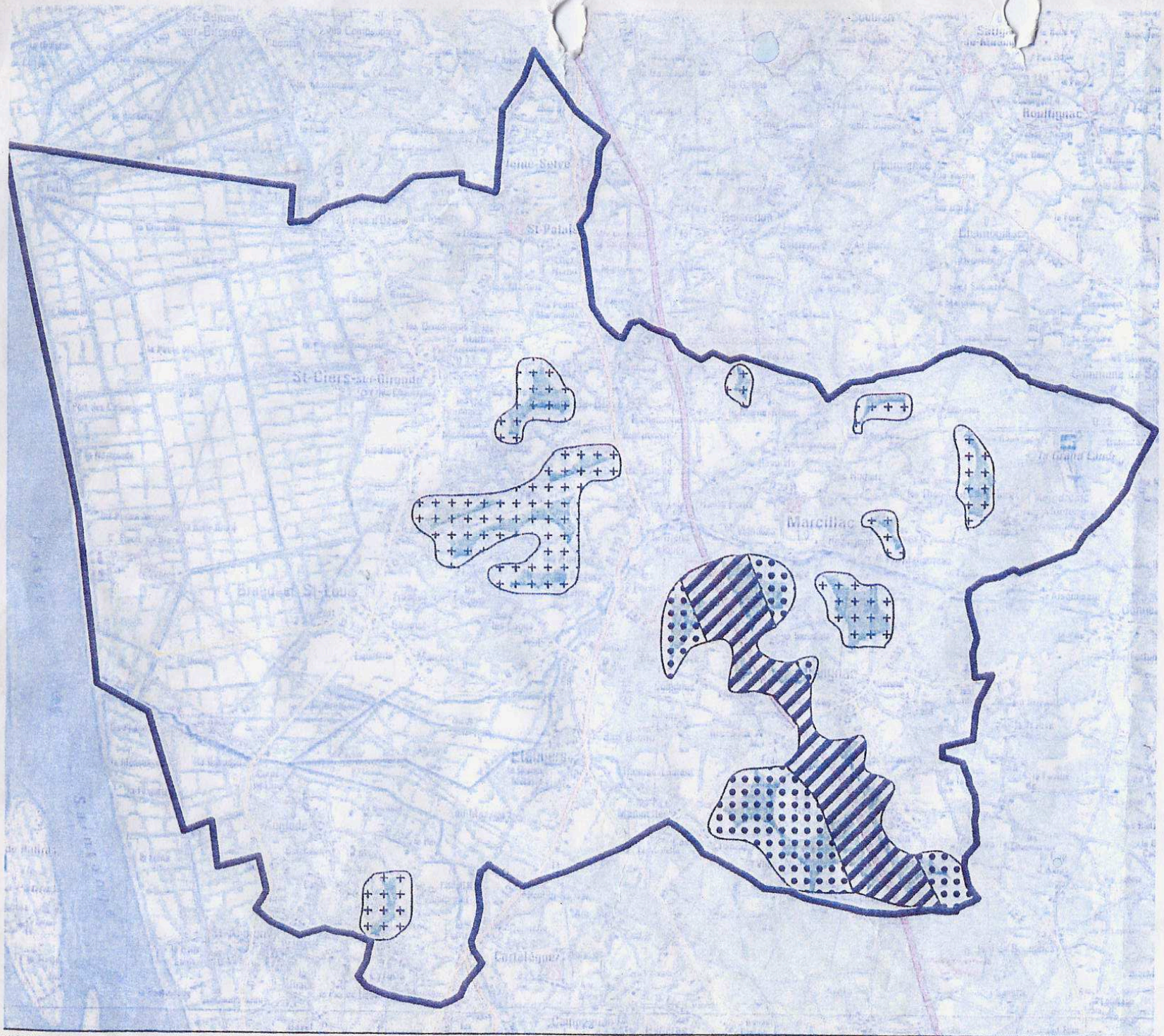

Zones de développement éolien

Le grand éolien au contact de l'A10 :

Zone 1 favorable : 0 à 40MW
Située sur 700 m de part et d'autre de l'axe de l'A10

Zone 2 favorable : 0 à 30MW à condition d'un projet implanté à cheval sur la zone 1 et 2
Située entre 700m et 2km de part et d'autre de l'axe de l'A10

Ces deux zones n'excluent pas l'implantation du petit éolien.

Le petit éolien sur les collines :

Zone 3 favorable au petit éolien : 0 à 3MW

Cette zone ne permet pas l'implantation du grand éolien.

Zone potentielle

Limite cantonale

0 250m 1 2 5km
1/75 000°

V PAYSAGE – Catherine CHARLES et Victor MOREAUD Paysagistes D.P.L.G.& E.S.A.J., Romain DA RUGNA Géographe stagiaire - 22 route de Caillon – 33 240 St Laurent d'Arce T 05 57 43 49 39 / F 09 58 17 22 30 - contact@cvpaysage.co
ONEXIA - Thierry VERGNAUD - Europole de l'Arbois - Avenue Louis Philibert – 13 857 Aix en Provence Cedex 3 - VALOREM - Philippe ETUR & Cyrille GOURMELON – 180 Av du Mal Leclerc – 33 130 Bègles